



## Restitution unilatérale des fonds par le notaire avant signature

-----  
Par DBS

Bonjour,

Compromis signé fin septembre 2025 pour l'achat d'un terrain à bâtir (~225 000 ?), réitération prévue fin juin 2026.

Un litige subsiste sur un mur de soutènement situé sur la parcelle ; nous demandons une convention de servitude avant la vente.

J'avais versé un séquestre d'environ 5 % du prix lors du compromis (toujours retenu par le notaire), ainsi qu'une importante provision. Or, sans accord des parties, sans décision judiciaire ni condition suspensive défallante, le notaire a remboursé unilatéralement la provision sur mon compte. Le vendeur affirme ne pas avoir demandé ce remboursement.

Mes questions :

Un notaire peut-il restituer les fonds dans ces conditions ?

Cela peut-il être interprété comme un abandon de la vente ?

Quels recours pour obtenir la signature avant la date limite ?

Sa responsabilité professionnelle peut-elle être engagée ?

Merci pour vos avis.